
Incident de séance: interruption du discours de la députation de Seine-et-Oise, lors de la séance du 26 juin 1790

Pierre Victor Malouet, Louis Michel Lepeletier, marquis de Saint-Fargeau

Citer ce document / Cite this document :

Malouet Pierre Victor, Saint-Fargeau Louis Michel Lepeletier, marquis de. Incident de séance: interruption du discours de la députation de Seine-et-Oise, lors de la séance du 26 juin 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVI - Du 31 mai au 8 juillet 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. p. 477;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1883_num_16_1_7312_t1_0477_0000_3

Fichier pdf généré le 08/09/2020

des brefs incendiaires et tyranniques, lancés par le Vatican, sont venus frapper d'anathème la Constitution française... (L'orateur fait le tableau des dispositions préparées sourdement à Avignon pour tenter une contre-révolution en France.)

Des hommes armés parurent tout à coup au milieu de la ville : bientôt, pressés de toutes parts, ils abandonnèrent le champ de bataille. Le sang pur des citoyens patriotes fut confondu avec celui des assassins qu'on avait suscités contre nous. — Nos alliés volèrent enfin à notre secours ; et s'ils n'ont pu nous garantir entièrement des coups qui nous étaient portés, ils sont du moins parvenus à empêcher la punition prématurée de quelques coupables, et à nous rendre la paix. Le lendemain de ces scènes de sang et de carnage, les citoyens actifs de tous les districts de la ville d'Avignon s'assemblèrent légalement. C'est dans cette assemblée que le peuple, considérant qu'il ne pouvait être heureux et libre que par la Constitution française, déclara qu'il se réunissait à la France, qu'il supprimait les armes du pape, qu'il y substituait celles du roi de France, et qu'il députait vers lui pour lui témoigner le respect et la fidélité que lui vouaient les Avignonnais. Vous connaissez nos droits : les délibérations de tout le peuple avignonnais. Vous connaissez nos motifs : notre roi veut être despote, et nous ne voulons plus être esclaves. La France est libre ; nous ne pouvons le devenir que par elle, et nous nous jetons dans ses bras. (*Des applaudissements réitérés interrompent l'orateur.*) Vous accepterez sans doute un peuple qui vous appartenait autrefois, un peuple enfin qui a versé son sang pour le maintien de vos décrets. — Nous remettons sur le bureau les délibérations de la ville et de l'Etat d'Avignon. »

M. le Président. L'Assemblée nationale prendra en très grande considération l'objet de votre mission. Il est glorieux pour elle d'avoir inspiré aux citoyens d'Avignon le vœu que vous venez d'exprimer. Quel que soit le résultat de la délibération, la nation française sera toujours flattée de votre affection et de votre confiance.

Une députation de l'administration du département de Seine-et-Oise, dont le chef-lieu est à Versailles, est introduite à la barre. Elle présente des témoignages d'adhésion, de respect et d'admiration pour toutes les opérations de l'Assemblée nationale ; elle blâme avec chaleur toutes les tentatives des ennemis du bien public. « Si nous n'étions persuadés, dit l'orateur, que le temps les amènera au repentir, nous les dévouerions à l'exécration et à l'infamie, comme nous y dévouons d'avance tous ceux qui, par leurs discours ou par leurs écrits, ont cherché à égarer les peuples... »

L'orateur est interrompu par les agitations et les cris de la partie droite. — Au milieu de ce tumulte et des applaudissements de la partie gauche, on n'entend que ces mots prononcés par M. de Foucault : « Retournez à votre département ! »

M. Malouet monte à la tribune. — Une grande partie de l'Assemblée manifeste le vœu de ne pas l'entendre. — Les membres du côté droit quittent leurs sièges, se répandent dans la salle, s'agitent et s'écrient.

M. le Président se couvre. — La partie gauche garde subitement le plus grand silence. — Le

désordre continue dans la partie droite. — Les membres qui s'y trouvent placés crient à l'indécence et se couvrent à leur tour. — Peu à peu le désordre cesse : la partie droite devient silencieuse.

M. le Président se découvre.

M. le Président. Le tumulte et les murmures auxquels viennent de se livrer plusieurs membres ont été si grands, si affligeants, que j'ai cru devoir suspendre le cours des délibérations de l'Assemblée. Je la supplie, au nom de la décence, au nom de sa propre dignité et du bien public, de rentrer dans l'ordre. Je n'ai point interrompu l'orateur de la députation, parce qu'il me semble que si les expressions d'un discours paraissent dignes de reproches, les plaintes des membres de l'Assemblée ne doivent être présentées qu'après le discours.... (*Il s'élève beaucoup de murmures dans la partie droite.*) Un grand tumulte vient d'interrompre votre président ; que l'Assemblée le juge elle-même. **M. Malouet** demande la parole. Je prie l'Assemblée de prononcer sur cette demande.

L'Assemblée décide que **M. Malouet** ne sera point entendu (Voy. sa motion annexée à la séance).

L'orateur de la députation continue ; il demande les instructions qui sont nécessaires pour l'exécution complète des décrets.

M. le Président. L'Assemblée nationale est sensible à l'expression de votre patriotisme...

Plusieurs voix du côté droit : Cela n'est pas vrai !

M. le Président. L'Assemblée nationale est sensible à l'expression de votre patriotisme... (*La partie gauche applaudit à plusieurs reprises.*) Elle regarde les assemblées de département comme le plus ferme appui de la Constitution : elle s'occupe en ce moment de l'instruction que vous désirez. Votre zèle est un sûr garant du succès avec lequel vous allez parcourir la carrière qui s'ouvre devant vous.

L'Assemblée ordonne l'impression de l'adresse du département de Seine-et-Oise et de la réponse du président.

En voici le texte complet :

Adresse du département de Seine-et-Oise (1).

Messieurs, l'assemblée administrative du département de la Seine-et-Oise n'a pas été plutôt organisée, que le premier vœu qu'elle a formé a été celui de vous offrir ses hommages, de vous assurer de son zèle et de son adhésion respectueuse à tous vos décrets.

C'est à regret, Messieurs, qu'elle s'est vue contrainte de différer jusqu'à ce jour un si juste tribut de ses sentiments.

Oui, Messieurs, telle est notre vénération pour nos législateurs et pour les oracles sacrés qui sortent de ce temple de la patrie, que chacun de nous n'a pu voir qu'avec un sentiment d'indignation quelques personnes égarés par le fanatisme oser faire entendre des réclamations et publier des protestations séditieuses contre des lois qui font le bonheur de la France. Si nous

(1) Cette adresse n'a pas été insérée au *Moniteur*.